

## L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi "anti-casseurs"



L'Assemblée nationale a adopté ce mardi la proposition de loi LR controversée "anti-casseurs". L'adoption s'est effectuée en première lecture par 387 voix contre 92 et 74 abstentions.

Avec Atlantico  
Rédaction

La proposition de loi "anti-casseurs" a donc été adoptée en ce mardi 5 février. Certains membres de la majorité avaient annoncé leur volonté de ne pas voter le texte. Ils contestaient notamment l'article instaurant l'interdiction administrative de manifester.

La grande majorité des députés LREM et MoDem, ainsi que des LR et UDI ont voté pour. L'ensemble de la gauche s'est prononcée contre.

Le texte sera maintenant examiné au Sénat en deuxième lecture le 12 mars prochain. Le gouvernement espère obtenir une adoption définitive rapidement dans le cadre du contexte des manifestations des Gilets jaunes organisées chaque samedi.

Sur les 553 députés présents, 387 ont voté pour, 92 se sont prononcés contre et avec un total de 74 abstentions. L'Assemblée nationale a donc adopté la loi "anti-casseurs" en première lecture.

Dans la foulée du vote, les députés de la majorité qui se sont abstenus ont publié un communiqué. Ils sont opposés à l'idée que les préfets puissent, de manière différenciée sur leurs territoires, prendre des mesures restrictives interdisant, sur la suspicion de faits qui pourraient y être commis, l'accès à une manifestation à une personne.

La version finale du texte, déjà largement remanié par rapport à celui voté en octobre à l'Assemblée, ne sera pas connue avant plusieurs mois.